

# Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis  
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT  
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrièves.fr

2023/97 

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET TROIS, le 22 mai, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 16 mai 2023

**Présents** : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Eric Vallier, Alain Roche, Philippe Vial, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Gilles Barbe, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

**Suppléants avec voix délibérative** : Marc Giraud

**Suppléants sans voix délibérative** : François Gaborit.

**Pouvoirs** : Patrick Martinello à Jérôme Fauconnier, Uta Ihle à Claude Didier, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Véronique Méneghin-Caprio à Caroline Fiorucci, Fabienne Croze à Christian Roux.

Votants : 39 Pour : 39

### **OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)**

La communauté de communes du Trièves a signé des conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocation Familiale pour le RPE. Le renouvellement de cette convention est fait sur 1 an pour l'année 2023 suite au recrutement d'une nouvelle animatrice de RPE et afin de finaliser la réécriture du projet de fonctionnement.

Les objectifs CAF de ses actions visent à :

#### L'INFORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

- Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire et les accompagner dans le choix du mode d'accueil le plus adapté à leurs besoins
- Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels
- Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur

#### L'INFORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS

- Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels
- Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur le site monenfant.fr
- Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques en proposant des ateliers d'éveil
- Promouvoir le métier d'assistant maternel.

Le relais petite enfance (RPE) est un service d'information et d'échanges pour les parents, futurs parents et les professionnels. Il a pour missions :

- Informer les familles sur les différents modes d'accueil sur le territoire et de les accompagner dans la recherche d'un mode d'accueil adapté à leurs besoins (Guichet unique)

- Orienter les familles vers les différentes structures collectives des assistants maternels et les accompagner sur les démarches à effectuer en tant que parent/employeur
- Valoriser le métier d'assistants maternels
- Proposer des temps pour enrichir les compétences et les connaissances des assistants maternels
- Informer les futurs professionnels sur les conditions d'accès aux métiers de la petite enfance et d'informer les professionnels sur leurs droits et devoirs.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le Relais Petite Enfance (RPE) et tout document en rapport,

**Fait à Saint Martin de Clelles, le 22 mai 2023**

**Le Président**

**Jérôme FAUCONNIER**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

25/5/23

et de sa publication le

26/5/23